Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20261103-DE_2026_147-DE

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 2026/147

N/5.5

Objet : Information sur les actes et décisions pris par M. le Maire conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

Période du 27 août 2026 au 15 octobre 2026

Décisions au titre de l'Urbanisme - Droit de Préemption
Décisions au titre des Affaires Funéraires – Concessions de cimetière
Décisions au titre des Actions et Défense en justice
Indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance
Décisions au titre des Droits Unitaires et Tarifs
Décisions prises dans le cadre de la Commande Publique
Décisions diverses

Le conseil municipal, convoqué le **mardi 27 octobre 2026**, s'est réuni le **lundi 02 novembre 2026 à 19 heures 30** sous la présidence de M. Claude **VILLAUME,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage** – en Saint-Méen-le-Grand.

Membres afférents : 27 **Membres en exercice : 27**

Présents (P) : 23

Procurations (PV) : 3 – Mme LE PAPE à M. VILLAUME, Mme COMMUNIER à M. DENIEL et Mme LOHAT à Mme JOUY

Absents Excusés (AE) : 0

Absents (A) : 1

Votants : 26

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance du 30 mars 2026 par délibération n° D/2026/046, le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de compétences conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du conseil municipal du 30 mars 2026 n° D/2026/046, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Les décisions décrites ci-dessous se rapportent à la période **du 27 août 2026 au 15 octobre 2026.**

Décisions au titre de l'Urbanisme - Droit de Préemption

Dossier	Propriétaire	Parcelles	Adresse du terrain	Décision	Désignation du Bien	Date de décision
DCC 35297 26 00002	L'COIFF	AH88	3 place de la Mairie	Renonciation	Fonds de commerce artisanal	23/10/2026
DIA 35297 26 00056	SCI LEFRANC	AH853, AH854	88 rue de Merdrignac	Renonciation	terrain nu	23/10/2026
DIA 35297 26 00055	GAUDAIRE Théo	ZP75	45 rue de Gaël	Renonciation	terrain bâti	23/10/2026
DIA 35297 26 00053	ESPACIL HABITAT SA HLM	AE734, AE738	10 Résidence Drouet de Montgermont	Renonciation	terrain bâti	16/10/2026
DIA 35297 26 00054	FEREC	AC282	1 rue Suzanne Valandon	Renonciation	terrain bâti	19/10/2026
DIA 35297 26 00052	DIVET	AD163	15 rue Louison Bobet	Renonciation	terrain nu	23/10/2026
DIA 35297 26 00051	DUPERRIER	AE558	8 ue Mère Saint-Félix	Renonciation	terrain bâti	25/09/2026
DIA 35297 26 00050	DEMANDRE	AD545	10 Hameau Saint-Eloi	Renonciation	terrain bâti	07/09/2026

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20261103-DE_2026_147-DE

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 2026/147

N/5.5

Objet : Information sur les actes et décisions pris par M. le Maire conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

Période du 27 août 2026 au 15 octobre 2026

Décisions au titre de l'Urbanisme - Droit de Préemption
Décisions au titre des Affaires Funéraires – Concessions de cimetière
Décisions au titre des Actions et Défense en justice
Indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance
Décisions au titre des Droits Unitaires et Tarifs
Décisions prises dans le cadre de la Commande Publique
Décisions diverses

Décisions au titre des Affaires Funéraires – Concessions de cimetière

Famille	Date demande	Date de prise	Durée
JAMMET/MANIER	31/08/2026	31/08/2026	15 ans
FANTOU	14/09/2026	14/09/2026	5 ans
HOUDUSSE	15/09/2026	15/09/2026	30 ans
LEBRETON	17/08/2026	17/08/2026	30 ans
LÉPINE	18/09/2026	18/09/2026	30 ans
LOHAT	10/09/2026	10/09/2026	30 ans
MORIN	01/04/2003	18/09/2026	30 ans
BOURRIEN	26/02/2025	26/02/2025	5 ans

Décisions au titre des Actions et Défense en justice
Néant

Indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance
Néant

Décisions au titre des Droits Unitaires et Tarifs
Néant

Décisions prises dans le cadre de la Commande Publique

Marché Travaux Restauration de la Chapelle Saint-Joseph		
Lot 1 – Maçonnerie	**Ent. JOUBREL (35)**	**Avenant**
Montant Marché Initial	**Montant Avenant 1**	**Montant Marché après avenant**
249 921,22€	25 162,94€	275 084,16€
Observations :	**Reprise de parements de pierre supplémentaires suite à état sanitaire**	

Décisions Diverses
Néant

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal prennent acte des décisions prises par le Maire pour la période susvisée.

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20261103-DE_2026_147-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 2026/147

N/5.5

Objet : Information sur les actes et décisions pris par M. le Maire conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

Période du 27 août 2026 au 15 octobre 2026

Décisions au titre de l'Urbanisme - Droit de Préemption
Décisions au titre des Affaires Funéraires – Concessions de cimetière
Décisions au titre des Actions et Défense en justice
Indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance
Décisions au titre des Droits Unitaires et Tarifs
Décisions prises dans le cadre de la Commande Publique
Décisions diverses

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	**26**
Vote Pour :	**26**
Vote Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Seuil de la majorité absolue :	**14**

Décision :	
Adoptée à la majorité ☐	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

Pour extrait conforme, **le 03 novembre 2026**
Le Maire,
Claude **VILLAUME**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.